

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 JUIN 2009
SALLE D'ACTIVITES - CANAPLES**

PRÉSENTS :

Mmes GAPENNE, DAVID, FAY, TURPIN, LELEU, CAMPISTROUTS, BOUCHER, SYRYN, ELETUFE, DE ALMEIDA, CERNEY.

Mrs DELAVENNE, KLOCH, MACHUELLE, VILLAIN, WALLET, POISSON, MAUGARD, DEVOYE, PECQUET, LOGNON, COTTEL, GAILLARD, GORREA, ANTHONY, PARMENTIER, MAUGER, CARPENTIER, RENUCCI, PROYART, BUTEAU, CAGNON, OLIVIER, CHIVE, SENE, BELLAREDJ, LAURENT, BOQUET, SAINT, RIFFLARD, BOULARD, DUCROTOY, LECLERC, BASSET, DEFRANCOIS, DIOP.

ÉTAIENT ABSENTS, EXCUSES :

Mmes ROUX, RICHARD, PAYEN, Mrs BRAILLY, CARLE.

Secrétaire de séance : *Mme Catherine LELEU.*

Monsieur le Président ouvre la séance, remercie la commune de CANAPLES pour son accueil et expose l'ordre du jour du présent Conseil communautaire.

A l'unanimité, Madame LELEU est désignée secrétaire de séance de la présente réunion.

A l'unanimité des membres présents, le compte rendu du Conseil communautaire du 8 avril 2009 est approuvé.

ATELIER RELAIS R.K.W.

Le plan de financement de l'atelier relais qui sera mis à disposition de la société R.K.W. à VILLE LE MARCLET s'établit comme suit :

DEPENSES	RECETTES
	Etat 200 000 €
	Conseil régional 400 000 €
	Conseil Général 400 000 €
	CCVNE 1 500 000 €
2 500 000 €	(remboursés par la société RKW sous forme de loyer)

Dans le cadre de cette opération, l'estimatif se rapportant à la réalisation du mur de soutènement s'établissait à 700 000 € H.T.

La commission d'appel d'offres de même que les membres du Bureau ont validé l'offre de la société FRESSYNET, mieux disante.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 1**, le Conseil communautaire valide l'offre de la société FRESSYNET susvisée pour la réalisation du mur de soutènement dans le cadre de l'atelier relais R.K.W.

ZAC DES HAUTS PLATEAUX – ETAT D'AVANCEMENT.

Monsieur LOGNON informe les membres du Conseil communautaire que Monsieur le Commissaire enquêteur a émis un avis positif à la Déclaration d'Utilité Publique relative à l'emprise foncière de la ZAC des Hauts Plateaux.

D'autre part, il est précisé que l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte des Hauts Plateaux réunie le 5 juin dernier a validé l'avant projet d'aménagement dudit pôle d'activités.

En outre, l'appel d'offres relatif à la construction du giratoire a été lancé par le Conseil Général de la Somme ; les réponses étant attendues pour ce 19 juin 2009.

L'Assemblée Générale du Syndicat Mixte a également décidé de rompre de manière amiable le contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage qui avait été conclu en 2007 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie d'AMIENS ; la notification de cette décision ayant été effectuée auprès de Monsieur le Président de la C.C.I. Dès lors, une nouvelle consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage devra être entreprise.

Enfin, la procédure relative au dossier « loi sur l'eau » doit être également diligentée.

ZAC DES HAUTS DU VAL DE NIEVRE : ECLAIRAGE PUBLIC – TRANCHE 6.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 2**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer une convention avec le SIER pour l'extension du réseau électrique de la ZAC des Hauts du Val de Nièvre, partie ouest – tranche 6 ; le coût de

cette opération étant établit à 30 184 € H.T.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 3**, le Conseil communautaire approuve également la pose de points lumineux sur cette partie de ZAC, le coût estimatif de cette dépense étant établit à 11 308 € H.T. dont 1 302 € d'aide du SIER.

LOCAUX ADMINISTRATIFS.

A l'unanimité des membres présents, par **DELIBERATION 4**, le Conseil communautaire approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée ZA n° 133, sise sur la ZAC des Hauts du Val de Nièvre, partie ouest auprès de la société SCI JBM pour le prix de 165 000 € TTC.

Les membres du Conseil approuvent l'installation des locaux administratifs de la Communauté de Communes sur ce site ; une extension des locaux actuels étant à entreprendre.

DOTATION DE SOLIDARITE 2009.

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 8 avril 2009, le Conseil communautaire a approuvé le versement de la dotation de base aux communes membres pour un montant global de 150 000 €.

A cette dotation de base s'ajoute le versement des dotations complémentaires.

Aussi le Conseil communautaire par **DELIBERATION 5**, approuve le versement de la dotation complémentaire liée au fonctionnement des médiathèques pour un montant total de 134 400 € pour l'année 2009.

D'autre part, le Conseil communautaire accepte que la Communauté de Communes porte le montant de son aide relative au fonctionnement des cantines à 70 € par élève au lieu de 50 € habituellement versés aux communes membres, la dépense supplémentaire étant dans ce cadre estimée à environ 22 000 € pour l'année 2009.

Monsieur PROYART rappelle les nouvelles dispositions adoptées par le Conseil Général de la Somme en la matière.

POLITIQUE TERRITORIALE – IDEAL – FONDS DE CONCOURS.

Réuni en Commission Permanente le 4 mai dernier, le Conseil Général de la Somme a décidé de subventionner dans le cadre du dispositif IDEAL le dossier relatif à l'isolation phonique de la Maison des Jeunes déposé par la commune de VILLE LE

MARCLET ; opération estimée à 20 069,40 € H.T.

Aussi, Monsieur le Président propose en plus d'IDEAL, le versement du fonds de concours intercommunal de 5 % soit en l'occurrence la somme de 1 000 €.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 6**, le Conseil communautaire accepte le versement à la commune de VILLE LE MARCLET du fonds de concours intercommunal 5% pour un montant de 1 000 €.

En outre, cette opération étant éligible au fonds de concours communautaire, le Conseil communautaire approuve dans ce cadre et par **DELIBERATION 7**, le versement de la somme de 3 010,41 € à la commune de VILLE LE MARCLET.

Il est précisé que le versement des crédits sera effectué en une fois au solde de l'opération et sur justificatifs visés par Monsieur le Receveur communal.

MISSION LOCALE – COTISATION 2009.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 8**, le Conseil communautaire approuve le versement de la cotisation 2009 à la mission locale pour la somme de 23 005,20 €.

ASSOCIATION LE CHÂTEAU BLANC : DEMANDE DE SUBVENTION.

Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes verse la somme de 5 000 € par an pendant 3 ans à l'association « le château blanc », association pour laquelle elle avait donné un cautionnement bancaire en 2007.

En réponse à la question posée par Monsieur MACHUELLE, Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes a effectivement compétence pour intervenir en la matière.

En outre, il précise que son intervention ne s'effectue qu'à partir du moment où un engagement financier à déjà été pris envers une structure partenariale.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 9**, le Conseil communautaire approuve le versement d'une subvention de 5 000 € par an pendant 3 ans à l'association « le Château Blanc ».

COTISATIONS DE L'ECOLE DE MUSIQUE.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 10**, le Conseil communautaire approuve les cotisations suivantes dues par les élèves de l'école de musique à compter de septembre 2009 :

1) Pour les élèves résidant sur le territoire intercommunal :

JARDIN MUSICAL SEUL OU ASPIRANTS (5/7 ans)	75 Euros/personne/an
FORMATION INSTRUMENTALE SEULE	75 Euros/personne/an
FORMATION MUSICALE ET FORMATION INSTRUMENTALE	150 Euros/personne/an
MUSIQUES ACTUELLES ET AMPLIFIÉES	75 Euros/personne/an
LOCATION D'INSTRUMENTS	80 Euros/personne/an
CHORALE	25 Euros/personne/an

2) Pour les élèves dont le lieu d'habitation est extérieur au territoire de la Communauté de Communes du Val de Nièvre et Environs :

JARDIN MUSICAL SEUL OU ASPIRANTS (5/7 ans)	210 Euros/personne/an
FORMATION INSTRUMENTALE SEULE	210 Euros/personne/an
FORMATION MUSICALE ET FORMATION INSTRUMENTALE	380 Euros/personne/an
MUSIQUES ACTUELLES ET AMPLIFIÉES	100 Euros/personne/an
LOCATION D'INSTRUMENTS	110 Euros/personne/an
CHORALE	32 Euros/personne/an

3) Pour les membres des sociétés musicales :

FORMATION INSTRUMENTALE	50 Euros pers/an
FORMATION MUSICALE ET FORMATION INSTRUMENTALE	95 Euros pers/an
MUSIQUES ACTUELLES ET AMPLIFIÉES	75 Euros pers/an
LOCATION D'INSTRUMENTS	80 Euros pers/an
CHORALE	20 Euros pers/an

QUESTIONS DIVERSES.

1) HABITAT.

Monsieur OLIVIER rend compte de la réunion qui s'est tenue le 29 mai dernier en la Maison des Associations de FLIXECOURT ; réunion au cours de laquelle le Conseil

Général de la Somme a présenté sa politique de l'habitat.

Par ailleurs, il expose que des contacts avec la D.D.E. ont été pris afin de réactiver le P.L.H.

Une réunion avec le C.A.U.E. doit être également programmée au sujet des documents d'urbanisme des communes membres.

En outre, suite à la décision de Madame FOIRE, Monsieur FUZELLIER est dorénavant le nouveau Président de l'association AIDE LOGEMENT 80.

Une nouvelle O.P.A.H. et O.G.A.F. sur le territoire intercommunal est par ailleurs prévue à partir de 2012.

2) DECHETTERIE.

Monsieur PROYART propose que la Communauté de Communes rende gratuit l'accès à la déchetterie pour les personnes travaillant en chèques emploi service.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, donne son accord avec cette proposition.

3) BASSIN VERSANT.

Monsieur PROYART informe les membres du Conseil qu'une réunion s'est tenue en la Salle des Fêtes de VAUCHELLES LES DOMART ce 12 juin en présence des communes concernées par la problématique des bassins versants de VAUCHELLES LES DOMART, BUSSUS BUSSUEL et BOUCHON.

La Communauté de Communes du Haut Clocher va à nouveau examiner cette problématique lors d'une prochaine réunion.

4) FETE COMMUNAUTAIRE.

Monsieur PROYART remercie la commune de FLIXECOURT pour son accueil lors du dernier festival qui a eu lieu les 29 et 30 mai 2009.

Il remercie également l'ensemble des communes ayant mis à disposition le personnel et matériels pour la réalisation de cet évènement qui a rassemblé environ 2 000 personnes au cours du week end.

5) PAYS DU GRAND AMIENOIS.

Monsieur VILLAIN informe l'ensemble des membres du Conseil que les assises du Pays du Grand Amiénois auront lieu le 24 octobre prochain. Elles auront pour thème le logement et le développement durable.

6) GENS DU VOYAGE.

En réponse à la question posée par Madame ELETUFE, Monsieur LOGNON souligne que la Communauté de Communes du Val de Nièvre n'a pas d'obligation légale en matière d'accueil des gens du voyage.

7) INFORMATIONS DIVERSES.

Monsieur LOGNON informe les membres du Conseil qu'à l'invitation de la société IDEX, il s'est récemment rendu au LUXEMBOURG en compagnie de plusieurs Vice Présidents et de la direction de la Communauté de Communes afin d'y visiter un centre de bio méthanisation.

La réalisation d'une telle unité peut être effectivement intéressante pour l'alimentation en énergie d'équipements publics nécessitant une chaleur constante telle qu'une piscine.

Par ailleurs, Monsieur LOGNON informe les membres du Conseil communautaire qu'une réunion se tiendra ce 19 juin matin en la Maison des Associations en présence de Monsieur le Préfet de la région Picardie, Préfet de la Somme. Cette réunion portera sur le redressement judiciaire de la société Manufacture Française du Siège ainsi que sur les actions entreprises par la Communauté de Communes et par le Syndicat Mixte des Hauts Plateaux en matière de développement économique.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 21 heures 30 mn

◆◆◆◆